



République Française
Commune de
CHOREY-LES-BEAUNE

Place de la Mairie
21200 CHOREY-LES-BEAUNE

Mairie de CHOREY-LES-BEAUNE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de **plan local d'urbanisme (PLU)** de la commune de CHOREY-LES-BEAUNE et sur le projet d'une **aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)** à Chorey-les-Beaune **du lundi 13/05/2024 à 14 heures au vendredi 14/06/2024 à 15 heures inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Gérard CHARTENET, Directeur régional adjoint de la DRE Bourgogne en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de DIJON et **Monsieur François DE LA GRANGE, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.**

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de CHOREY-LES-BEAUNE, pendant la durée de l'enquête, **du lundi 13/05/2024 à 14 heures au vendredi 14/06/2024 à 15 heures inclus et consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie les lundis de 17 heures à 19 heures et les vendredis de 13 heures à 15 heures, à l'exception des jours fériés.**

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE, Place de la Mairie - 21200 CHOREY-LES-BEAUNE.

Les avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet de P.L.U. et de celui de l'AVAP, concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE dès la publication du présent avis.

Ils seront, en outre, également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5376@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5376> et donc visibles par tous.

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 21/05/2024 de 13 heures 30 à 16 heures,
- le samedi 01/06/2024 de 10 heures à 12 heures,
- le mercredi 05/06/2024 de 16 heures à 18 heures,
- le vendredi 14/06/2024 de 13 heures à 15 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5376>.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et sur l'approbation de l'AVAP ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU ou au projet d'AVAP en vue de ces approbations.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de la mairie de CHOREY-LES-BEAUNE.

Le maire, Monsieur Arnauld Guichard

